



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5978
18 septembre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 16 SEPTEMBRE 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que le samedi 5 septembre 1964, à 3 heures (heure locale), un avion militaire britannique a violé l'espace aérien de la République arabe du Yémen en survolant la région de Baher et Shawkan. Après être resté deux heures dans l'espace aérien de la République arabe du Yémen, l'appareil britannique a disparu brièvement mais est réapparu, à basse altitude, au-dessus de la ville de Qataba, dans la République arabe du Yémen.

Je vous informe également que le vendredi 11 septembre 1964, à 6 h 45 (heure locale), deux appareils britanniques Hawker Hunter ont violé l'espace aérien de la République arabe du Yémen en survolant pendant plusieurs heures la région de Hareeb.

En outre, des appareils militaires britanniques survolent continuellement la République arabe du Yémen, notamment la ville de Qataba, tous les jours, et même plusieurs fois par jour.

Devant ces actes de provocation, mon gouvernement élève les plus vives protestations contre le comportement de la Grande-Bretagne qui constitue une violation de sa souveraineté et met en danger la sécurité du territoire et des citoyens du Yémen.

A cet égard, j'appelle votre attention sur l'attitude de la Grande-Bretagne dans les cas susmentionnés et en plusieurs autres occasions; la Grande-Bretagne viole d'une manière persistante la lettre et l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité en date du 9 avril 1964 par laquelle le Conseil a condamné l'action britannique contre la République arabe du Yémen, a invité les parties intéressées à faire preuve de modération en vue de diminuer la tension dans la région et a prié le Secrétaire général d'user de ses bons offices à cette fin.

Vous aurez peut-être remarqué que, dans sa lettre du 31 août 1964 (S/5922), M. R. W. Jackling s'est efforcé de donner l'impression qu'il agit en qualité de représentant de deux pays, deux Etats souverains, auprès de l'Organisation des Nations Unies : le Royaume-Uni, d'une part, et ce qu'il appelle "le Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud", d'autre part. Je n'ai guère besoin d'indiquer que cette prétendue "Fédération de l'Arabie du Sud" qu'il dit représenter est connue à l'Organisation des Nations Unies sous l'appellation "Aden et protectorats d'Aden", qu'elle a le statut de territoire non autonome sous occupation britannique, qu'elle n'est même pas reconnue par les Britanniques eux-mêmes, et que l'examen de sa situation est à l'ordre du jour du Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, lequel s'efforce depuis deux ans d'amener les autorités britanniques à accorder au peuple de ce territoire son droit à l'autodétermination.

Dans sa lettre, M. Jackling a allégué aussi qu'un tir d'artillerie avait été déclenché à partir de la République arabe du Yémen sur la zone occupée par les Britanniques au cours de la nuit du 23 au 24 août 1964; mon gouvernement réfute catégoriquement cette allégation et estime qu'il s'agit d'un prétexte des Britanniques pour poursuivre leur agression contre la République arabe du Yémen.

Dans la même lettre, M. Jackling a voulu également donner l'impression fallacieuse que mon gouvernement n'a pas, selon ses propres termes, "accueilli favorablement les propositions constructives ... en vue d'une réduction de la tension" que son gouvernement a "présentées ... par l'intermédiaire du Secrétaire général". Il est regrettable que M. Jackling qui, je présume, se rend compte de la portée de cette déclaration et, de ce fait, assume la responsabilité de son caractère fallacieux, n'ait pas détaillé ces "propositions constructives" que son gouvernement, prétend-il, a présentées au Secrétaire général. Comme il ne l'a pas fait, je prends la liberté de vous mettre au courant, en quelques mots, des "propositions constructives du Gouvernement de Sa Majesté", ainsi que de l'attitude de la Grande-Bretagne à cet égard.

Au cours des deux dernières années, non seulement les Britanniques ont refusé de coopérer avec le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux au sujet de la question d'Aden, mais encore ils ont

continuellement empêché le Comité d'agir et se sont opposés ouvertement à lui, comme en témoignent les rapports et les comptes rendus de cet organe.

En avril dernier, pour prouver ses bonnes intentions et sa volonté de rechercher sincèrement une solution pacifique, et pour inciter en même temps les Britanniques à montrer qu'ils désirent eux aussi une telle solution, la République arabe du Yémen a assoupli sa position (sans renoncer à ses droits et à ses principes) et a annoncé qu'elle acceptait une solution des Nations Unies. Les Britanniques n'ont pas donné suite à cette proposition, ils n'ont pas relâché leur hostilité et leur politique d'obstruction à l'oeuvre de l'ONU, ils n'ont pas mis un frein à leurs agressions contre la République arabe du Yémen et ils ont continué d'occuper certaines régions de la République dont les noms ont été mentionnés au Conseil de sécurité et communiqués par la suite au Secrétaire général sur sa demande.

En avril dernier, au cours du débat du Conseil de sécurité sur l'agression britannique contre la République arabe du Yémen, le représentant du Royaume-Uni a proposé de créer une zone démilitarisée ou d'envoyer des observateurs de l'ONU.

Ces propositions ont été discutées à nouveau par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Une fois de plus, la République arabe du Yémen a exprimé son désir sincère d'aboutir à un règlement pacifique et a déclaré au Secrétaire général qu'elle était disposée à accepter la démilitarisation ou l'envoi d'observateurs de l'ONU, à condition que les Britanniques établissent de bonne foi qu'ils respecteraient tout accord conclu. A cet effet, la République arabe du Yémen a proposé que les Britanniques reconnaissent le droit de la population du Yémen méridional occupé (Aden et protectorats d'Aden) à l'autodétermination sous l'observation des Nations Unies et que la République arabe du Yémen et le Royaume-Uni se reconnaissent mutuellement.

Au cours de sa récente visite à Londres, le Secrétaire général a porté cette question à l'attention des autorités britanniques et a mentionné les propositions de la République arabe du Yémen. Le Royaume-Uni a répondu à ces propositions de façon surprenante en déclarant que la République arabe du Yémen devait reconnaître le prétendu "Gouvernement de la Fédération de l'Arabie du Sud".

Pour ma part, je doute qu'un individu doté de bon sens puisse prétendre qu'il s'agit-là d'une "proposition constructive" que la République arabe du Yémen n'aurait pas accueillie favorablement. Le moins que l'on puisse dire d'une telle allégation est qu'elle ne contient aucun atome de vérité et qu'elle est destinée à induire en erreur.

Que le Yémen méridional occupé soit un territoire non autonome, qu'il soit administré par des Britanniques, qu'il soit sous occupation militaire britannique, que les Britanniques eux-mêmes ne reconnaissent aucune forme de gouvernement pour ce territoire ou partie de ce territoire (les représentants du Royaume-Uni ont répété si souvent avec monotonie que le Gouvernement britannique n'a "aucun doute au sujet de sa souveraineté sur Aden"), qu'il y ait dans ce territoire une véritable révolution populaire dont l'ampleur croît chaque jour davantage et que les occupants britanniques ont en vain essayé de réduire par la force, que les Nations Unies aient à plusieurs reprises déploré cet état de choses et reproché aux Britanniques leurs mesures d'oppression et leurs actes de guerre ainsi que leur carence à collaborer à l'exécution des plans, des recommandations et des résolutions des Nations Unies visant à accorder à la population de ce territoire le droit à l'autodétermination, ce sont là des faits que les Britanniques ne sauraient nier et qui sont bien connus de tous les intéressés. Mais, nonobstant ces faits, les Britanniques ont estimé commode de proposer au Secrétaire général que la République arabe du Yémen reconnaisse ce que les Britanniques appellent "la Fédération de l'Arabie du Sud", et ont même estimé commode de qualifier cette proposition de "constructive", faisant fi en même temps de la proposition yéménite susmentionnée qui leur avait été présentée par l'intermédiaire du Secrétaire général.

A nouveau, dans sa lettre, le représentant du Royaume-Uni a jugé commode de nier les coups de feu tirés par les forces britanniques ainsi que les violations du territoire et de l'espace aérien de la République arabe du Yémen.

Le représentant du Royaume-Uni aura peut-être l'audace de nier tous les faits exposés dans la présente lettre. Mais la négation d'un fait ne le supprime pas. Et, jusqu'à ce qu'ils coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies à l'application de ses résolutions, qu'ils s'arrêtent de violer la souveraineté de

la République arabe du Yémen et qu'ils accueillent favorablement ses propositions, mon gouvernement tiendra les impérialistes britanniques responsables de l'aggravation constante de la situation et de la tension qui s'accroît sans cesse dans la région, état de choses qui, s'il se poursuivait, pourrait compromettre la paix et la sécurité de toute la région.

Enfin, je tiens à assurer à Votre Excellence que la République arabe du Yémen n'a épargné aucun effort en vue de réduire la tension et de régler le problème par des moyens pacifiques. Mais, à moins que les Britanniques ne s'abstiennent de nouveaux actes de provocation et d'agression, à moins qu'ils ne cessent d'entraver les efforts des Nations Unies et de faire obstacle aux bons offices du Secrétaire général, la région tout entière pourrait atteindre un point d'effervescence dont seraient uniquement et totalement responsables les impérialistes britanniques et leurs desseins ainsi que les agitateurs du Ministère des colonies à Londres. Il s'agit là d'une question qui mérite d'être examinée très sérieusement par Votre Excellence et par le Conseil de sécurité.

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur

(Signé) Mohsin A. ALAINI

